



Mon ex employeur me demande de payer 124000€ suite à un licenciement économique

Par **IRAMA**, le **01/07/2020** à **13:29**

Bonjour, Tout à bord je vous remercie pour votre temps et vos conseils, suite à un licenciement économique 2008, mes collègues et moi avons pris la voie légale, (pré d'homme cour d'appel Et finalement la cour de cassation), nous avons gagné contre notre ex employeur, mais cette semaine de Juin 2020, il y a un huissier de justice viennois de me mettre en main propre un commandement aux fins de saisie-vente. En car cette décision finale de cassation, nous obligeons de rembourser la totalité avec le dommage et intérêt, Ma question est, je n'ai pas de domicile fixe, ni travail, seulement un compte de banque avec 300 €, en car je vis souvent à l'étranger, donc j'ai mis mon adresse chez un ami, mon ami et sa famille en panique de cette situation, je fais quoi pour ne pas causer de problèmes sur tout l'huissier peut venir saisir son habitation, que je ne possède rien dedans ni meubles ni hi-tech rien appartenant de qqes vêtements, elle a tous les factures plus son acte de propriété et sa déclaration d'impôts. Je vais partir de chez elle, mais je ne veux pas la laisser elle et sa famille dans une mauvaise situation à cause de moi. Pouvez-vous me conseiller pour l'assurer, Bien cordialement

Par **amajuris**, le **01/07/2020** à **16:15**

bonjour, vous avez écrit: " suite à un licenciement économique 2008, mes collègues et moi avons pris la voie légale, (pré d'homme cour d'appel Et finalement **la cour de cassation**), nous avons gagné contre notre ex employeur, mais cette semaine de Juin 2020, il y a un huissier de justice viennois de me mettre en main propre un **commandement aux fins de saisie-vente**. En car cette décision finale de cassation, nous

obligeons de rembourser la totalité avec le dommage et interet, "rnrnsi la cour de cassation a confirmé l'arrêt la cour d'appel condamnant votre ex-employeur a vous verser des dommages et intérêts, d'ou vient ce commandement de payer aux fins de saisie-vente qui implique que votre créancier a obtenu un décision de justice favorable. rnrnmême si à jour, vous êtes insolvable, une procédure d'exécution forcée permet de remettre à zéro le délai de prescription dans l'attente d'un retour à meilleur fortune.rnrnsalutations

Par **IRAMA**, le **01/07/2020** à **21:02**

Merci Amajuris, pour votre reponse,rnrnMais si je quitte la france, comme je vis aujourd'hui , j'habite aux etats unis, 10 mois par an. quelles sont les conséquences ?rnrncomment je peux sortir mon hebrgeur de cette histoire? sans lui laisser seul dans cette galere?rnrnen vous remerciant,rnrnBien cordialement

Par **morobar**, le **02/07/2020** à **09:54**

Bonjour,rnrn[quote]rndonc j'ai mit mon adresse chez une ami, mon ami et sa famillernen panique de cette situation, rnrn[/quote]rnC'est normal, car l'huissier va faire l'inventaire du contenu. Votre ami devra ouvrir une procédure de distraction à l'aide de factures pour isoler ce qui lui appartient.